



Assemblée générale
8^e séance plénière – matin

**L'ASSEMBLEE GENERALE OUVRE SON DEBAT GENERAL EN METTANT
 L'ACCENT SUR LA REFORME DE L'ONU, LE MULTILATERALISME ET LE
 COMMERCE INTERNATIONAL**

La réforme de l'ONU, le rôle de l'Organisation en Iraq, les menaces sur le multilatéralisme et les négociations commerciales de l'OMC apparaissent d'ores et déjà comme les thèmes dominants de la 58e session de l'Assemblée générale dont la Présidence est assumée par le Ministre des affaires étrangères de Sainte-Lucie, Julian R.Hunte. Le décor a été planté, ce matin, par le Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan qui, en présence, entre autres, des Présidents des Etats-Unis et de la France, a inauguré le débat général qui réunit chaque année des chefs d'Etat, de gouvernement et autres représentants des 191 Etats de l'Organisation. Ce débat précède les travaux de fond de la nouvelle session.

Dans son plaidoyer pour la réforme de l'ONU, le Secrétaire général a placé la communauté internationale devant un choix: continuer sur la base convenue lors de la création des Nations Unies ou entreprendre des changements radicaux. Rien ne sert, a-t-il estimé, de critiquer les mesures unilatérales si la communauté internationale n'est pas capable d'apporter une réponse collective aux préoccupations des Etats qui se sentent vulnérables. Devant l'urgence de la question, Kofi Annan a annoncé son intention de créer un groupe d'éminentes personnalités chargé de quatre tâches, dont l'examen des obstacles actuels à la paix et à la sécurité et des mesures collectives susceptibles de les surmonter. Interpellant le Conseil de sécurité, le Secrétaire général a asséné à propos de sa réforme que «la difficulté d'un accord n'excuse pas l'incapacité de le réaliser».

La vision d'un rôle futur de l'ONU en Iraq a été décrite par le Président des Etats-Unis, George W. Bush. Se ralliant à l'idée de l'action collective, "au nom des engagements communs en faveur de la sécurité et des droits de l'homme", le Président américain a prévu pour l'ONU un mandat en trois volets liés à l'élaboration d'une constitution, à la formation des fonctionnaires et à l'organisation des élections. Il a, dans ce contexte, défendu avec vigueur les nouveaux dirigeants iraquiens dont les efforts pour créer un régime démocratique doivent être soutenus par des "pays amis". George Bush a par ailleurs jugé que la démocratisation en Iraq doit se dérouler selon les besoins des Irakiens eux-mêmes.

S'il n'a pas rejeté cette assertion, le Président de la France a néanmoins qualifié d'"indispensable" à la stabilité et à la reconstruction de l'Iraq, le transfert de souveraineté au peuple iraquiens. Jacques Chirac a, en outre, estimé, qu'il appartient au Conseil de sécurité de donner mandat à une force multinationale «commandée naturellement par le

principal contributeur de troupes», afin d'assurer la sécurité de l'Iraq et de ceux qui contribuent à la reconstruction du pays.

Le Président français s'est par ailleurs attardé sur la question du multilatéralisme qu'il a jugé essentielle du fait qu'elle assure la participation de tous à la gestion des affaires du monde en garantissant la légitimité et la démocratie. Ce multilatéralisme, le Président Chirac a souhaité l'appliquer également aux questions économiques lorsqu'il a suggéré la création d'une Facilité financière internationale.

Un Fonds mondial contre la faim a été quant à lui proposé par le Président du Brésil. Luiz Inacio Lula da Silva dont c'était la première apparition à l'Assemblée générale. Celui-ci a par ailleurs défendu le renforcement du Conseil économique et social et sa plus grande coopération avec le Conseil de sécurité. Il a ensuite évoqué l'échec du Sommet de l'OMC à Cancun, aux côtés des autres intervenants comme les Présidents du Pérou, Alejandro Toledo Manrique et celui de la Suisse, Pascal Couchepin, ainsi que le Président du Conseil des ministres de la République italienne, Silvio Berlusconi. Les pratiques protectionnistes des pays riches, a dénoncé le Président brésilien, sanctionnent les producteurs des pays en développement, posant ainsi le plus grand obstacle à la mise en place d'une nouvelle ère de progrès économiques et sociaux.

Outre les orateurs cités, le Roi du Maroc, et les Présidents des Etats fédérés de Micronésie, de l'Afrique du sud et de la Croatie ont également pris la parole.

L'Assemblée générale poursuivra son débat général, cet après-midi, à 15 heures.

DÉCLARATIONS

M. JULIAN R. HUNTE, Président de l'Assemblée générale, s'est dit encouragé par la présence de nombreux chefs d'Etat et de gouvernement à cette cinquante-huitième session de l'Assemblée générale. Le déroulement récent d'évènements tragiques dans le monde pose un défi pour les dirigeants, particulièrement en ce qui concerne la gestion des domaines consacrés dans la Charte, à savoir le progrès économique et social ainsi que la tolérance et le maintien de la paix et de la sécurité, y compris la sécurité collective. Dernièrement, a poursuivi le Président, nous nous sommes engagés dans un processus d'examen de conscience en ciblant la réflexion sur les objectifs que nous nous sommes nous-mêmes fixés dans les domaines économique et social et le maintien de la paix dans le monde. A cet égard, a-t-il ajouté, la réforme et la revitalisation de notre organisation sont les clés du succès de nos initiatives. La sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies représentent également une priorité élevée, devenue de plus en plus urgente depuis l'attaque contre le siège de l'ONU à Bagdad.

Nous avons remporté des succès indéniables, s'est félicité M. Hunte, avant de préciser néanmoins que les initiatives prises ne sont utiles que si elles sont couronnées de succès. Les Etats Membres sont des partenaires qui doivent travailler en collaboration pour mettre en œuvre ces initiatives. C'est pourquoi il faut être conséquent et respecter la Charte ainsi que le droit international. Il nous faut prouver par des actes que l'Assemblée générale a non seulement la capacité mais également la volonté politique de s'attaquer aux problèmes complexes du monde et de combler l'écart entre les objectifs et ressources nécessaires. L'Assemblée générale doit aussi nous donner les directives nécessaires pour assurer la cohésion du système. Les chefs d'Etat et de gouvernement doivent, quant à eux, donner un nouvel élan pour permettre à l'Assemblée générale de résoudre les problèmes complexes de notre monde au premier rang desquels figurent la pauvreté, le terrorisme, la violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales et la réforme des Nations Unies. En conclusion, le Président a rappelé que c'est en particulier de janvier à septembre 2004 qu'il sera possible de réfléchir aux décisions prises pendant l'automne et de commencer à les appliquer.

M. KOFI ANNAN, Secrétaire général des Nations Unies, a ouvert les débats généraux de la 58^{ème} Assemblée générale en rappelant que l'ampleur des défis qui attendent l'Organisation exigent des réponses collectives. Abordant le problème du terrorisme, il a souligné la nécessité de mesures plus efficaces pour garantir la sécurité du personnel de l'ONU en demandant pour ce faire l'appui juridique, politique et financier des Etats Membres. S'agissant précisément de la situation de l'Iraq, il a estimé qu'il était crucial de parvenir à un Iraq stable et démocratique, dans l'intérêt de la stabilité de la région. L'ONU, a-t-il ajouté, est prête, sous réserve de considérations sécuritaires, à y jouer son rôle dans le cadre d'un effort de la communauté internationale.

Abordant les Objectifs de la Déclaration du Millénaire, il a regretté que ce consensus semble aujourd'hui remis en question à la suite d'événements récents. Il s'est particulièrement inquiété de la menace que constitue la prolifération des armes de destruction massive, et le défi qu'elle pose à la paix et à la sécurité internationales. Parmi les autres menaces, il a évoqué les armes légères, la pauvreté extrême, la disparité de revenus, la propagation des maladies infectieuses, ou encore les changements climatiques et la dégradation de l'environnement.

S'inquiétant de voir des États aller au-delà de l'exercice de légitime défense en employant la force préventive pour contrer des menaces potentielles, il a rappelé que ces pays auraient besoin d'une légitimité que seule l'Organisation des Nations Unies (ONU) peut leur conférer. Cette logique d'emploi de la force préventive, s'est-il inquiété, constitue un défi fondamental aux principes sur lesquels la paix et la stabilité mondiales sont fondées depuis 58 ans. Mais, a-t-il ajouté, il ne suffit pas de dénoncer l'unilatéralisme, si nous ne sommes pas capables de montrer que des mesures collectives peuvent répondre aux préoccupations de pays qui se sentent exceptionnellement vulnérables. A cet égard, il a déclaré que le temps était venu de décider s'il est possible de poursuivre sur la base convenue lors de la création des Nations Unies ou, si des changements radicaux s'imposent. Il a invité le Conseil de sécurité à réfléchir sur la manière de réagir face à la possibilité de voir des États faire usage de la force de manière préemptive, et à ouvrir un débat sur les critères applicables à l'autorisation rapide de mesures coercitives pour faire face à certains types de menaces, comme celles que posent, par exemple, les groupes terroristes équipés d'armes de destruction massive.

En ce qui concerne la réforme de la composition du Conseil de sécurité, inscrite à l'ordre du jour de cette Assemblée depuis plus de 10 ans, M. Annan a affirmé que le fait qu'un accord soit difficile à réaliser sur cette question n'excuse pas l'incapacité à le réaliser. Dans le même ordre d'idées, il a souligné la nécessité de réformer le rôle de l'ONU dans son ensemble, qu'il s'agisse du Conseil économique et social, y compris dans ses relations avec les institutions de Bretton Woods, ou encore du Conseil de tutelle compte tenu des nouveaux types de responsabilités que l'on souhaite lui confier.

Dans ce contexte, il a proposé la constitution d'un groupe de haut niveau d'éminentes personnalités chargé de quatre tâches: examiner les obstacles actuels à la paix et à la sécurité; envisager comment des mesures collectives peuvent contribuer à surmonter ces obstacles; examiner le fonctionnement des grands organes de l'ONU et les relations entre eux; et faire des recommandations sur les moyens de renforcer l'Organisation par la réforme de ses institutions. Ce groupe serait chargé de formuler des propositions avant la 59^{ème} session de l'Assemblée générale.

M. LUIZ INACIO LULA DA SILVA, Président du Brésil, a plaidé pour le renforcement du multilatéralisme au sein des nations. Toutes les nations démocratiques doivent combattre pour assurer qu'en matière d'affaires internationales le processus de décision demeure transparent, légitime et représentatif, a-t-il déclaré. Les tragédies qui

touchent aujourd’hui l’Irak et le Moyen-Orient ne trouveront une solution que dans un cadre multilatéral où l’ONU doit jouer un rôle central. M. da Silva a souligné que la réforme des Nations Unies était devenue une tâche urgente face aux risques actuels au sein de l’ordre politique international. Il a plaidé pour un renforcement du Conseil de sécurité afin de faire face aux crises et aux menaces contre la paix. Sa composition, en particulier en ce qui concerne ses membres permanents, ne peut demeurer inchangée après presque 60 ans et ne peut ignorer les mutations dans le monde, a-t-il indiqué. M. da Silva a souligné que cette réforme devait prendre en compte l’émergence des pays en développement sur la scène internationale car ils sont devenus des acteurs importants, exerçant souvent un rôle majeur dans le règlement pacifique des conflits.

Le Brésil s’est par ailleurs dit favorable à un Conseil économique et social (ECOSOC) capable d’apporter un ordre économique juste et équitable. A cet effet, il est crucial que l’ECOSOC regagne le rôle qui lui a été confié lors des fondements de l’Organisation. M. da Silva a indiqué espérer le voir coopérer activement avec le Conseil de sécurité dans la prévention des conflits et dans le processus de reconstruction nationale. Les pratiques protectionnistes des pays riches pénalisent encore les producteurs dans les pays en développement, ce qui constitue aujourd’hui le plus grand obstacle à la mise en place d’une nouvelle ère de progrès économiques et sociaux, a-t-il souligné. Il a rappelé que le Brésil avait soutenu, lors du dernier sommet de l’OMC à Cancun, l’objectif crucial de parvenir à l’ouverture des marchés et affirmé que ce but devait être accompli par le renforcement des négociations pragmatiques et mutuelles. M. da Silva a réaffirmé son appel lancé lors du Sommet de Porto Alegre et du G-8 à Evian pour s’engager dans la guerre contre la faim. Il a souligné que ce fléau frappait encore un quart de la population mondiale, y compris 300 millions d’enfants. Il a rappelé sa proposition de créer un Fond mondial contre la faim qui pourrait être mis en pratique de plusieurs façons au sein même du système des Nations Unies. Il a, en outre, proposé de créer, au sein de l’Organisation elle-même, un Conseil Mondial de la lutte contre la faim. Ce Conseil serait composé des Chefs d’Etat et de gouvernement de tous les continents qui auraient la responsabilité d’unifier les propositions et de les rendre opérationnelles. Toutefois, M. da Silva a déploré le manque indispensable de volonté politique, particulièrement des pays qui pourraient y contribuer le plus.

M. GEORGE W. BUSH, Président des Etats-Unis, a rappelé qu’il y a deux ans, le centre de la ville de New York est devenu un champ de bataille, un cimetière et le symbole d’une guerre inachevée. Depuis ce jour-là, les terroristes ont frappé dans toutes les régions du monde. Le mois dernier, les terroristes ont porté la guerre contre les Nations Unies elles-mêmes, en prenant pour cible le Siège de l’Organisation à Bagdad coupable à leurs yeux de vouloir défendre l’ordre et la compassion que les terroristes veulent combattre. Rendant un vibrant hommage à Sergio Vieira de Mello, le Président américain a refusé aux terroristes, «personnes sans droit ni foi», le droit de revendiquer la sympathie du monde. Il a attiré l’attention sur la dichotomie entre «ceux qui veulent le changement par la voie pacifique et ceux qui jouent les bandits, et entre ceux qui respectent les droits de l’homme et ceux qui sacrifient la vie d’innocents».

Les gouvernements qui appuient les terroristes sont complices de la guerre contre la civilisation, a poursuivi le Président des Etats-Unis. Les régimes précédents en Afghanistan et en Iraq avaient fait leur choix et aujourd’hui, après l’action de la communauté internationale, l’Afghanistan actuel est en mesure de se joindre à la guerre contre la terreur. Rappelant la genèse de la question iraquienne au sein du Conseil et se félicitant des décisions prises, le Président Bush a réaffirmé que la coalition a agi pour défendre la paix mais aussi la crédibilité des Nations Unies. Aujourd’hui, l’Iraq est libre et dispose d’un gouvernement libéré et au Moyen-Orient, les populations sont plus en sécurité parce qu’un agresseur imprévisible a été écarté du pouvoir, a-t-il dit.

Reconnaissant que certaines nations ne se rallient à la façon de faire des Etats-Unis, il a mis l'accent sur les engagements communs qui sont l'attachement à la sécurité collective et aux progrès dans les droits des personnes. Ces engagements, a-t-il dit, nous incitent à agir conjointement aux côtés des peuples afghan et iraquiens confrontés à des terroristes qui craignent le progrès. C'est ainsi que L'ONU et les forces de la coalition sont présentes en Afghanistan où les Etats-Unis ont l'intention d'investir 1,8 milliard de dollars supplémentaires pour la reconstruction dans ce pays. En Iraq, a poursuivi M. Bush, les Nations Unies, par l'intermédiaire de ces fonds et programmes, réalisent un travail essentiel. Pour sa part, la coalition internationale fait face à ses responsabilités et continue de pourchasser les terroristes et d'attaquer les bastions de l'ancien régime qui sont, en fait, en guerre contre le peuple iraquiens lui-même. En outre, la coalition, veut s'assurer que l'ancien dictateur ne pourra plus jamais avoir recours aux armes de destruction massive, a indiqué le Président américain qui a ensuite passé en revue l'action de reconstruction de la coalition en Iraq, précisant qu'il s'agit du plus important engagement financier de son pays depuis le Plan Marshall. Il faut, a-t-il plaidé, édifier un pays stable et pacifique qui fera des autres pays, des pays plus sûrs. A cet égard, il a souhaité que le processus de démocratisation se déroule selon les besoins des Iraquiens. Ni à la hâte ni en retard, a-t-il insisté, en s'attardant sur le rôle que les Nations Unies peuvent jouer dans ce domaine.

C'est ainsi que les Etats-Unis travaillent à une résolution qui élargirait le rôle de l'Organisation en Iraq, avec notamment pour mandat de contribuer à l'élaboration d'une constitution, de former des fonctionnaires ou encore d'organiser des élections.

Aujourd'hui, les nouveaux dirigeants iraquiens font preuve de la tolérance et du courage qu'exige la démocratie, a insisté l'orateur. A son avis, un Iraq transformé sapera des idéologies qui ne font que semer la terreur sur d'autres terres et inspirera le Moyen-Orient, y compris le peuple palestinien qui est trahi par des dirigeants qui veulent rester au pouvoir en alimentant d'anciennes haines et en usurpant le pouvoir d'autrui. Le peuple palestinien mérite un Etat et toutes les parties doivent faire face à leurs responsabilités, a précisé M. Bush. Israël doit travailler à la mise en place de conditions favorables à l'émergence d'un Etat palestinien viable et les Etats arabes doivent couper tout lien et tout financement avec les organisations terroristes. Le Président américain a aussi mis l'accent sur le défi des armes de destruction massive en arguant que la conjugaison de ces armes, de régimes hors-la loi et de réseaux terroristes représente un péril qu'on ne peut ignorer.

Au titre d'autres défis, le Président a cité la lutte contre le VIH/sida, l'exploitation sexuelle des femmes et des enfants et la traite des êtres humains. Il s'agit en fait de mettre en pratique ce pour quoi les Nations Unies ont été formées et en tant que membres fondateurs de l'Organisation, les Etats-Unis restent attachés à tous les objectifs de la Charte, a conclu le Président.

M. ALEJANDRO TOLEDO MANRIQUE, Président du Pérou, a rappelé que les attaques terroristes qui se succèdent dans diverses régions de la planète créent une atmosphère d'instabilité et d'insécurité qui exigent la formulation de solutions urgentes. A cet égard, le Pérou condamne avec énergie l'attaque terroriste contre le siège des Nations Unies à Bagdad et rend hommage à toutes ses victimes, en particulier à Sergio Vieira de Mello. Le Pérou lui-même a souffert du terrorisme, comme l'indique un récent rapport de la Commission de la Vérité et de la Réconciliation, qui affirme que 20 ans de violence ont provoqué plus de 20 milliards de dollars de dégâts matériels et fait des milliers de morts, a précisé le Président. En outre, le Pérou dénonce la culture de l'impunité et souhaite que ses demandes d'extradition soient entendues afin de traduire en justice les responsables des crimes commis tout au long de ces années, a indiqué M. Toledo.

La pauvreté, l'exclusion sociale et les idéologies fondamentalistes sont certaines des causes associées aux crises actuelles. Selon M. Toledo, il existe aussi un lien évident entre la santé de l'économie mondiale, l'insertion sociale et la gestion démocratique des affaires publiques. C'est pourquoi les gouvernements ne doivent pas être aveugles: il est impossible de gouverner sans réduire la pauvreté. Partant de ce constat, le Pérou a travaillé sur une série d'initiatives regroupées dans le «Consensus de Cusco», adopté par le Groupe de Rio, et visant à accroître les investissements publics. Il s'agit également, en collaboration étroite avec le Président du Brésil, M. Luiz Inácio Lula da Silva, de travailler à la réalisation du projet de l'Autorité sud-américaine d'infrastructures visant à financer les projets qui facilitent l'intégration de la région sur les marchés et la création d'une zone de libre-échange. Cependant, au-delà de l'importance des décisions prises au niveau bilatéral, il est indispensable, a indiqué M. Toledo, que la communauté internationale mette en œuvre des initiatives qui sont le fruit d'une réflexion créative.

Les pays en voie de développement observent avec inquiétude l'accroissement de leur vulnérabilité externe, produit de l'instabilité des flux financiers et de leur répercussion sur les investissements et la croissance économique. Le protectionnisme commercial représente également un danger que les pays en développement ne peuvent pas supporter, a estimé M. Toledo. C'est pourquoi, il a demandé aux pays industrialisés de ne pas exiger des pays en voie de développement l'ouverture de leurs marchés alors qu'eux-mêmes protègent leurs produits avec des subventions considérables chaque année. Nous ne pouvons plus soutenir des relations asymétriques sur le plan commercial, a déclaré le Président péruvien, qui s'est en outre dit préoccupé par le manque de consensus à la récente conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui s'est tenue à Cancun. C'est pourquoi, M. Toledo a demandé en conclusion que les Nations Unies, la Banque mondiale, le FMI et le G-8 entament un vaste débat sur la création de mécanismes financiers innovants permettant d'intégrer les exclus par le biais de la justice, de l'éducation, des infrastructures et de la santé.

M. JACQUES CHIRAC, Président de la République française, a déclaré que les Nations Unies viennent de traverser l'une des épreuves les plus graves de son histoire, et que la guerre engagée sans l'autorisation du Conseil de sécurité avait ébranlé le système multilatéral. Il a rappelé le caractère essentiel du multilatéralisme, qui assure la participation de tous à la gestion des affaires du monde en garantissant la légitimité et la démocratie. Le multilatéralisme, a-t-il ajouté, est efficace et moderne, car lui seul permet d'appréhender les problèmes contemporains dans leur globalité et complexité.

S'agissant tout particulièrement de l'Iraq, il a souligné l'importance d'un transfert de souveraineté au peuple iraquien, comme indispensable à la stabilité et à la reconstruction de ce pays. C'est à l'ONU qu'il appartient de donner sa légitimité à ce processus. C'est aussi à l'ONU qu'il appartient de donner mandat à une force multinationale commandée naturellement par le principal contributeur de troupes, Les Etats-Unis, afin d'assurer la sécurité de l'Iraq et de ceux qui contribuent à la reconstruction du pays. La communauté internationale doit instaurer une dynamique de paix.

En ce qui concerne l'autre grand défi que constitue la lutte contre le terrorisme international, Le Président Chirac a déclaré que l'horreur du 11 septembre avait ancré notre détermination à lutter contre ce fléau qui menace nos démocraties. Il a également insisté sur le fait qu'il renaîtra sans cesse si nous laissons prospérer l'extrémisme et le fanatisme, si nous ignorons qu'il tire prétexte des conflits non résolus et des déséquilibres du monde. Abordant la question des armes de destruction massive il a proposé la création d'un Corps d'inspection permanent sous l'autorité du Conseil de sécurité. Exigeons de la Corée du Nord le démantèlement complet, vérifiable et irréversible de son programme militaire, a-t-il déclaré, et de l'Iran qu'il signe et mette en œuvre sans condition et sans délai un accord de garanties renforcées avec l'AIEA.

Par ailleurs, M. Chirac a souligné la nécessité d'élargir la composition du Conseil de sécurité pour qu'il reflète mieux l'état du monde. S'agissant de nouveaux membres permanents potentiels, il a proposé des grands pays comme l'Allemagne et le Japon, mais aussi quelques grands pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. A cet égard, il a invité chacun des cinq membres permanents à reprendre la discussion à ce sujet en ayant à l'esprit l'intérêt général.

En ce qui concerne la situation économique du monde, M. Chirac a déclaré que la mondialisation requiert aujourd'hui une gouvernance économique, sociale et environnementale plus forte, en proposant la création d'une enceinte politique représentative de l'état économique du monde dans sa diversité. Par ailleurs, l'efficacité, c'est aussi l'indispensable accroissement des moyens financiers. La France souhaite deux évolutions. Inverser tout d'abord la tendance à l'augmentation des contributions volontaires au détriment des contributions obligatoires. A défaut, ce serait l'ONU à la carte, vision archaïque et néfaste. Avancer en second lieu dans la mobilisation de ressources pour le développement: la France veut réaliser d'ici à 2012 l'objectif des 0,7% d'aide publique au développement. Mais pour dégager chaque année les sommes nécessaires au financement des engagements du Millénaire, cet effort et celui de l'Union européenne ne seront pas suffisants. C'est pourquoi la France appuie l'idée innovante d'une Facilité Financière Internationale.

En conclusion, M. Chirac a exhorté la communauté internationale à tout mettre en œuvre afin d'établir les Nations Unies au cœur de cette démocratie planétaire si nécessaire à notre temps et revendiqué l'égale dignité des cultures contre le péril du choc des civilisations.

M. JOSEPH URUSEMAL, Président des Etats fédérés de Micronésie, a réaffirmé l'engagement de son pays à contribuer à la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes. Cependant, a-t-il averti, l'environnement et le développement durable, qui ont mobilisé l'attention dans les années 90, sont toujours autant d'actualité et font également partie intégrante des défis en matière de sécurité que connaît le monde. Le Président a lié l'incidence de la pauvreté, l'injustice sociale et la dégradation de l'environnement aux guerres et au terrorisme qui en sont les conséquences. Ces questions, a-t-il ajouté, concernent également les petits Etats insulaires en développement.

Le Président a par ailleurs souligné que si l'extrême vulnérabilité des Etats insulaires est largement reconnue, en revanche l'allocation de ressources suffisantes à ces Etats est souvent ignorée, alors que c'est précisément dans ces endroits que les menaces à la sécurité dans le monde trouvent souvent leurs origines. C'est le cas de la région du Pacifique, a insisté M. Urusemal. Il a précisé que malgré la tenue de conférences internationales axées sur le développement, les petits Etats insulaires en développement sont en proie aux même difficultés, au point que leurs peuples commencent à remettre en question l'utilité de telles réunions. Il a regretté l'érosion du capital naturel de ces Etats en raison d'initiatives inadaptées du secteur privé et de schémas de consommation peu économiques. Le Président s'est dit partisan de la coopération régionale, comme l'a illustré le Communiqué du Forum des îles du Pacifique qui a mis en avant l'objectif de la bonne gouvernance.

M. Urusemal a par ailleurs attiré l'attention de l'Assemblée générale sur les menaces écologiques que connaissent les Etats du Pacifique, en insistant sur la nécessité de lutter contre les changements climatiques. Nous ne pouvons pas perdre la guerre contre les changements climatiques, a-t-il dit, en dénonçant les agissements des pays les plus pollueurs qui ont tout intérêt à retarder une action immédiate. Il a également dénoncé le fait que le Protocole de Kyoto ait été transformé en outil politique et a appelé

à sa mise en œuvre immédiate. Le Président a par ailleurs précisé que l'eau de source était également menacée et s'est félicité de la tenue en 2004 à Maurice d'une réunion de suivi de la Conférence de la Barbade tenue en 1994 sur les petits Etats insulaires en développement.

M. PASCAL COUCHEPIN, Président de la Confédération suisse, a invité ses homologues à saisir ce débat général pour réaffirmer leur attachement à la coopération multilatérale et aux buts des Nations Unies. Le Président suisse a souligné, dans ce contexte, l'importance du respect du droit international sans lequel de nombreux pays se sentent livrés à la loi du plus fort. Le moment est venu de réfléchir au rôle des Nations Unies en arguant que la sécurité ne peut plus être abordée en termes purement militaires. La Suisse, a expliqué son Président, s'efforce de promouvoir l'idée de la sécurité humaine et c'est dans ce contexte qu'elle espère que l'Assemblée générale créera un groupe de travail chargé d'élaborer un instrument de marquage et de traçage des armes légères dont elle est prête à assurer la présidence. Toujours sur le thème de la sécurité humaine, la Suisse travaille aussi à l'établissement d'une commission sur les migrations internationales qui sera chargée de faire des propositions. Pour améliorer la sécurité humaine, a précisé le Président, il faut tenir les promesses faites en matière de développement notamment dans la Déclaration du Millénaire.

Affirmer sa conviction dans le système multilatéral n'empêche pas d'en dénoncer les lacunes, a convenu M. Couchepin en demandant une redéfinition des liens entre la sécurité internationale et le développement économique, et des relations entre l'ONU, les institutions de Bretton Woods et l'OMC. L'Assemblée doit être revitalisée, a-t-il insisté et le Conseil de sécurité élargi. A ce propos, tous les membres du Conseil devraient être associés en permanence aux processus de décision. Le Président suisse a, par exemple, souhaité l'institutionnalisation des moyens de participation des autres membres de l'ONU et un recours au droit de veto limité aux situations exceptionnelles. Le Président a proposé que lorsqu'un membre permanent fait usage de ce droit, il s'en explique après coup devant l'Assemblée générale pour faire comprendre sa position à la communauté internationale. Un autre objectif des réformes, a-t-il ajouté, est l'ouverture à la société civile. C'est dans cet esprit, a-t-il précisé qu'est préparé le Sommet mondial sur la société civile qui se tiendra en décembre à Genève.

Le Président suisse a conclu sur la question de l'Iraq. Nous sommes tous confrontés, a-t-il dit, au même danger qui est celui d'un Iraq en proie au désordre et à l'instabilité. L'ONU doit jouer son rôle et recevoir un mandat plus clair du Conseil de sécurité. Il faut aussi avancer résolument vers le rétablissement de la souveraineté de l'Iraq. Le Président a rappelé que son pays a une longue histoire de cohabitation entre communautés différentes. Il a donc exprimé la disposition de son pays à partager ses expériences et à fournir son appui à un processus constitutionnel en Iraq.

M. THABO MBEKI, Président de l'Afrique du Sud, a rappelé que l'année passée, l'Assemblée générale s'inquiétait du rôle de l'ONU dans le règlement de la question iraquienne. Des événements dramatiques se sont déroulés depuis et, aujourd'hui, il apparaît difficile de répondre à la question du rôle des Nations Unies en Iraq sans réfléchir à celle de l'avenir de l'ONU en tant qu'expression légitime de la volonté collective des peuples du monde et principale garante de la paix et de la sécurité internationales. Selon M. Mbeki, la constitution du village planétaire ne s'est pas accompagnée des institutions de gouvernance susceptibles de le réguler. Les résidents de ce village ne sont pas égaux. Le processus de mondialisation qui rend les uns plus proches des autres au sein d'un même village confère simultanément à ses résidents des positions différentes. Certains en ont émergé en position de force alors que les autres sont dominés. Le pouvoir doit donc être redistribué, a poursuivi M. Mbeki, car la force ne doit plus être l'arbitre final dans la régulation des affaires humaines.

Dans ce contexte, le Président sud-africain a réaffirmé l'importance du rôle des Nations Unies pour les populations démunies de la planète, avant de regretter que les négociations qui visent à améliorer leur sort n'aient pas abouti. Les intérêts d'aujourd'hui sont différents de ceux d'il y a cinquante-huit ans lorsque l'ONU a vu le jour, a-t-il constaté. Tout en affirmant que l'ONU était l'institution la mieux placée pour lutter contre le terrorisme, M. Mbeki a déclaré qu'il n'était pas possible que certains Etats Membres se considèrent comme cibles privilégiées du terrorisme. Il serait donc irraisonnable et irrationnel d'attendre de ces Etats qu'ils n'agissent pas pour prévenir des attaques qui pourraient les toucher. Personne ne peut défendre des règles internationales prescrivant que l'on attende d'être attaqué pour agir, a-t-il poursuivi.

Poursuivant, M. Mbeki a estimé que la réforme des Nations Unies devait tenir compte du fait que la distribution du pouvoir ne se fait pas nécessairement dans l'intérêt des peuples du monde. Il faut alors accepter que nous ayons des priorités diverses selon la place que nous occupons, a-t-il observé. A son avis, les riches veulent maintenir le statut quo dont ils tirent parti, alors que les pauvres souhaitent un changement de leurs conditions et ne peuvent accepter le maintien de ce statut quo. C'est pourquoi ceux qui n'ont pas le pouvoir attendent des Nations Unies qu'elles se réfèrent à ses documents fondateurs et à d'autres décisions solennelles prises dans leur intérêt. Des milliards de personnes dans le monde nous croient lorsque nous disons que notre avenir collectif est teinté d'espoir. Il faut répondre à ces attentes, a conclu M. Mbeki.

M. STJEPAN MESIC, Président de la Croatie, s'est interrogé sur le caractère primordial du rôle joué par les Nations Unies dans les relations internationales au lendemain d'une des plus profondes crises qu'a connu l'Organisation. Nous vivons dans un monde où personne ne peut agir seul quelle que soit sa taille ou sa puissance, a-t-il ajouté, car les problèmes mondiaux exigent des réponses et une concertation collectives. A cet égard, il a rappelé que les Nations Unies représentaient la volonté de chacun de l'ensemble de ses 191 membres. Il a souligné la nécessité de réformer l'Organisation, notamment la composition du Conseil de sécurité, dans le souci d'assurer une représentation aussi équitable que possible des membres des Nations Unies. Dans ce contexte, il a formé le vœu que son pays puisse entrer au Conseil pour la période 2008/2009, eu égard à sa contribution au maintien de la paix en Europe du sud-est.

S'agissant de la lutte contre le terrorisme, M. Mesic a déclaré que la Croatie se tenait derrière les Etats-Unis et tous les pays qui refusent d'accepter la terreur et le fanatisme. En ce qui concerne la reconstruction de l'Iraq, il a regretté que son pays ne puisse y participer en tant que donateur, ayant à faire face aux conséquences de la guerre qui a frappé la Croatie. Il a indiqué que la Croatie participait actuellement à cinq missions de maintien de la paix, dans la limite de ses moyens financiers et humains. A cet égard, il a tout particulièrement souligné l'importance d'une meilleure coopération entre le Conseil de sécurité et les pays contributeurs de troupes.

En ce qui concerne la réforme du système des Nations Unies, M. Mesic a souhaité une meilleure coopération entre ses différents organismes, notamment entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social. En outre, il a encouragé les Nations Unies à promouvoir la situation des femmes dans la société, dans le souci d'aboutir à une véritable égalité des sexes. Par ailleurs, il a déclaré que la prolifération des armes nucléaires et de destruction massive constituait la plus grande menace pour le monde, à côté du terrorisme, et qu'il était urgent de parvenir à un réel désarmement nucléaire.

En conclusion, M. Mesic a indiqué que l'objectif principal de son pays est d'adhérer à l'Union européenne, d'assurer son engagement en faveur de la promotion de relations amicales avec ses voisins et d'ouvrir ses frontières dans le souci de permettre la

libre circulation des personnes et des marchandises, tout en restant hermétique à toute forme de criminalité transnationale ou immigration illégale.

Sa Majesté MOHAMMED VI, Roi du Maroc, a plaidé pour un renforcement collectif des moyens et de l'action de l'Organisation des Nations Unies afin qu'elle retrouve son aura et son efficacité. L'humanité a besoin de trouver de nouvelles raisons d'espérer et d'avoir foi en l'Organisation, a-t-il déclaré. Face aux conflits qui touchent le Moyen-Orient, le roi a appelé à un engagement plus ferme de la communauté internationale pour favoriser la mise en œuvre progressive et irréversible de la Feuille de route pour la paix au Moyen Orient. En tant que Président du Comité Al Qods, il s'est déclaré prêt à contribuer à une solution juste et définitive qui permette l'établissement d'un Etat palestinien viable avec pour capitale Al Qods Al Charif, vivant aux côtés de l'Etat d'Israël dans la paix et la sécurité retrouvées. Dans le même esprit, il a également appelé à une action internationale concertée qui permette au peuple iraquienv de vivre en sécurité, dans la stabilité et la liberté, et de reconstruire son pays, dans le plein respect de ses choix, de sa souveraineté, de son unité nationale et de son intégrité territoriale.

Face à ces crises qui touchent la région méditerranéenne, S. M. Mohammed VI a affirmé le rôle essentiel du dialogue euro-méditerranéen dans la stabilité, la sécurité et le développement de la région. En ce qui concerne la question du Sahara occidental, il a réaffirmé l'engagement de son pays à coopérer avec les Nations Unies pour parvenir à une solution politique réaliste et définitive, en conformité avec les principes démocratiques et dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Royaume du Maroc, comme cela fut proposé, au demeurant, par les Nations Unies elles-mêmes en juin 2001. Face au défi que constitue la lutte contre le terrorisme, le Maroc insiste sur la nécessité d'élargir et d'approfondir la coopération internationale pour éradiquer ce fléau. Cependant, le roi a tenu à dénoncer avec force l'amalgame développé par ceux qui persistent à associer le terrorisme à l'Islam, alors que celui-ci est un appel à la paix, et au respect de la personne humaine qui récuse l'injustice et l'agression.

Ouverture du débat général

M. SILVIO BERLUSCONI, Président du Conseil des ministres de la République italienne, au nom de l'Union européenne, a plaidé à son tour pour l'actualisation et le renforcement des institutions multilatérales. Il a, dans ce contexte, cité le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive comme les deux plus grandes menaces qui pèsent aujourd'hui sur la paix et le développement. Il a néanmoins insisté pour que dans la lutte contre le terrorisme, le respect des droits de l'homme, de la règle de droit, du droit humanitaire international, et des libertés fondamentales soit assuré. Insistant sur le danger que représentent les armes de destruction massive, il a lancé des appels à l'apaisement à des pays comme la Corée du Nord, l'Inde, le Pakistan et l'Iran en se prononçant pour le recours à des mesures coercitives en cas d'échec des efforts diplomatiques et politiques. Soulignant l'importance que l'Union européenne attache à la prévention des conflits et à la gestion des crises, M. Berlusconi a appelé à une réforme des activités de maintien de la paix de l'ONU. A cet égard, il a fait état des initiatives que l'Union européenne est prête à prendre dans ce domaine en Afrique.

S'agissant toujours de l'Afrique et cette fois, sur le plan de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le Président du Conseil a réitéré l'attachement de l'Union européenne à la Nouvelle initiative pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Dans ce contexte, il a plaidé pour la poursuite des négociations dans le cadre de l'OMC pour honorer les engagements pris dans l'Agenda du développement de Doha. L'Union européenne, a-t-il encore rappelé, s'est engagée à accroître son aide publique au développement (APD) pour atteindre d'ici à 2006, le taux de 0,39% du PNB.

S'agissant du Moyen-Orient, M. Berlusconi a dit son attachement à la Feuille de route et aux efforts du Quartet. A propos de l'Iraq, il a appelé à un transfert rapide de la souveraineté au peuple iraquien et à la mise en place, par le biais d'élections, d'un gouvernement pleinement représentatif. Pour ce qui est de l'Afghanistan, il a plaidé pour la réforme de la sécurité et a qualifié de donnée essentielle la tenue des élections prévue pour 2004. Le Président du Conseil a terminé sur la situation en Europe en soutenant les efforts du Secrétaire général concernant Chypre. Il a souligné que l'intégration des Balkans à l'Europe dépend des réformes économiques et institutionnelles et de la conformité aux critères politiques de l'Union, dont la coopération avec le Tribunal spécial pour l'ex-Yougoslavie.

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/58/1)

Le septième Rapport annuel du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation dresse le bilan des mesures prises au cours des 12 derniers mois pour répondre aux lourdes exigences que lui impose sa mission dans des domaines tels que la paix et la sécurité, le développement économique et social, l'aide humanitaire, le droit international, les droits de l'homme ou l'environnement. L'Organisation a fait des progrès satisfaisants dans nombre de ces domaines, constate Kofi Annan, avant d'ajouter que, dans le domaine de la paix et de la sécurité, l'année écoulée n'a pas été une année facile pour les Nations Unies. La guerre d'Iraq a mis à rude épreuve le principe de la sécurité collective et la force morale de l'Organisation, souligne-t-il, et rares ont été les moments en 58 années d'histoire où son avenir a inspiré tant de doutes. Mais l'ONU sortira plus forte de cette épreuve si, en portant un regard lucide sur ce qui s'est passé, nous réfléchissons à ce que nous voulons qu'elle devienne et commençons à agir en conséquence, assure le Secrétaire général.

Le 19 août 2003, le Siège des Nations Unies en Iraq a été dévasté par un attentat odieux, rappelle Kofi Annan, une attaque sans précédent dans l'histoire de l'Organisation qui a coûté la vie à Sergio Vieira de Mello, Représentant spécial en Iraq, et à plusieurs autres serviteurs dévoués des Nations Unies, et a aussi fait de nombreux blessés. Le rapport rappelle ensuite que, pendant l'année écoulée, les Nations Unies ont été engagées dans des opérations de paix dans de nombreuses régions du monde, notamment en Afghanistan, en Côte d'Ivoire, au Kosovo, en République démocratique du Congo, en Sierra Leone et au Timor-Leste, tandis qu'au Libéria, la force multinationale dont le Conseil de sécurité a autorisé le déploiement sera relevée, le moment venu, par une force de maintien de la paix des Nations Unies. Par ailleurs, renforcée dans sa détermination par les nouveaux attentats perpétrés en Arabie saoudite, en Indonésie, au Maroc, en Russie et ailleurs, la communauté internationale poursuit sa lutte contre le terrorisme international, précise le Secrétaire général, ajoutant toutefois que les droits de l'homme ne doivent pas être sacrifiés à la lutte antiterroriste. Rappelant ensuite que la pauvreté et le ressentiment nourri par les injustices, qui ne sauraient certes légitimer le terrorisme, figurent néanmoins parmi ses causes indirectes, le Secrétaire général a affirmé que toute stratégie antiterroriste devait absolument tenir compte de ces causes. A cet égard, les mesures visant à faire reculer la pauvreté, à corriger les injustices, à renforcer la gouvernance et à encourager la tolérance sont à son avis des moyens essentiels de s'attaquer à ces causes indirectes.

Le désarmement, y compris l'élimination des armes de destruction massive, reste au premier plan des préoccupations de la communauté internationale, poursuit le rapport, recommandant d'éviter l'érosion des instruments internationaux applicables aux armes de destruction massive et de les renforcer. Le désarmement exige la coopération multilatérale, et n'est possible que dans un climat de confiance, observe Kofi Annan, tout en estimant que les problèmes immédiats qui se posent de façon pressante dans le domaine de la paix et de la sécurité ne doivent pas accaparer l'attention de la communauté internationale au point de lui faire négliger l'action en faveur du

développement économique et social. A ce titre, le Secrétaire général met en garde contre le décalage considérable entre la rhétorique de la solidarité et la réalité de l'exclusion et ajoute que les efforts de paix resteront vains si cet écart n'est pas comblé. Pour affronter les multiples problèmes internationaux du moment, que les gouvernements, livrés à eux-mêmes, n'ont pas les moyens de résoudre, il importe de nouer des partenariats et des alliances, estime ensuite Kofi Annan, qui souhaite que le secteur privé, les organisations non gouvernementales et la société civile en général puissent participer plus largement à la réalisation des objectifs des Nations Unies.

Outre l'évolution de la situation en Iraq au cours des 12 derniers mois, le rapport du Secrétaire général aborde également, dans la section relative à la paix et la sécurité, les questions de prévention et de règlement des conflits, de rétablissement de la paix et d'aide aux pays en situation post-conflictuelle, de maintien et de consolidation de la paix, de lutte contre le terrorisme, et de renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales dans ces domaines, ainsi qu'en matière de développement, de respect des droits de l'homme et de lutte contre le terrorisme international. Au titre des partenariats noués avec les organisations régionales, le rapport cite le déploiement, en juin 2003, de la Mission Artémis en République démocratique du Congo, force placée sous l'autorité du Conseil de sécurité pour maintenir la paix dans l'Ituri, ainsi que le commandement de la Force internationale d'assistance à la sécurité, dont le mandat émane du Conseil de sécurité, confié à l'OTAN depuis août 2003.

La section consacrée à l'action humanitaire rappelle que, au cours de l'année écoulée, la communauté internationale et les organismes des Nations Unies avaient eu à connaître des situations humanitaires complexes en Côte d'Ivoire, au Libéria, dans l'Est de la République démocratique du Congo, en Colombie et dans le territoire palestinien occupé, ainsi que diverses catastrophes naturelles, autant de crises qui ont causé de terribles souffrances et d'importantes pertes en vies humaines, frappant dans certains cas des populations déjà exténuées par la guerre et les maladies infectieuses, notamment le paludisme, la tuberculose et le sida. Cette section mentionne l'aide et la protection apportées aux réfugiés et aux déplacés, notamment en Afghanistan, en Angola, en Sierra Leone, au Sri Lanka et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. Au début de 2003, le nombre total des réfugiés était estimé à quelque 10,3 millions, indique le rapport, soit 1,7 million (ou 14 %) de moins qu'un an plus tôt. Il souligne ensuite les problèmes de financement des opérations d'urgence et déplore que, au cours des 12 derniers mois, sur les 27 appels globaux lancés en vue de mobiliser l'aide de la communauté internationale à des fins humanitaires pour un total de 5,8 milliards de dollars seulement, 52% de ce montant ait été réuni au 21 juillet 2003. Par ailleurs, insiste le Secrétaire général, les interventions humanitaires efficaces exigent une bonne coordination et une mobilisation rapide des ressources et ajoute que le système des Nations Unies dans son ensemble s'emploie à opérer une transition sans heurt de la phase de fourniture d'aide humanitaire à celle des activités de développement au lendemain des conflits.

Le vaste programme d'intervention inter-institutions préparé en vue du conflit en Iraq est un bon exemple de l'approche coordonnée d'une crise humanitaire, observe Kofi Annan, avant de rappeler qu'en novembre 2002, il avait présenté au Conseil de sécurité son troisième rapport sur la protection des civils dans les conflits armés, dans lequel il mettait en avant trois problèmes nouveaux: a) la violence sexiste dans les crises humanitaires et les situations de conflit; b) les conséquences néfastes de l'exploitation des conflits à des fins commerciales; et c) la montée de la menace terroriste dans le monde. Pour palier ces problèmes, de nombreuses mesures ont été prises, comme par exemple l'intégration des principes de protection dans le mandat de certaines missions de maintien de la paix, notamment la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo et celles de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, et des forces françaises en Côte d'Ivoire.

Dans le domaine de la coopération au développement, le Secrétaire général souligne que l'Organisation a continué d'aider les États Membres à réaliser les objectifs de développement du Millénaire et que le système des Nations Unies et ses institutions spécialisées ont continué de chercher à renforcer la cohérence de leurs politiques et programmes, afin d'améliorer l'efficacité et l'impact de leur appui au niveau des pays. Les objectifs définis par le Secrétaire général dans ce domaine sont : l'éradication de l'extrême pauvreté ; la relance et le renforcement du financement du développement; la coopération du secteur privé; la réussite d'une série de négociations commerciales consacrées au développement; l'atténuation de la pauvreté urbaine et rurale; la garantie d'un accès à l'alimentation, à la santé et à l'éducation; l'amélioration de la gouvernance; l'ouverture de perspectives aux femmes vivant dans la pauvreté; et l'application des technologies nouvelles, comme les technologies de l'information et des communications, à l'élimination de la pauvreté. L'Organisation ne ménage aucun effort pour faire en sorte que ces questions soient abordées aux niveaux mondial, régional et national, précise-t-il ensuite, notamment dans le cadre du suivi des résultats des grandes conférences et des sommets organisés récemment par les Nations Unies, en particulier la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey (Mexique) en mars 2002, le Sommet mondial pour le développement durable, tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) en août 2002, et la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, tenue à Madrid en avril 2002, qui ont approfondi et complété les engagements souscrits dans la Déclaration du Millénaire adoptée en septembre 2000. Le rapport comporte des sous-sections relatives à la situation de l'Afrique et des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, afin de ne pas les laisser en marge de l'économie mondiale et du processus général de développement.

Le Secrétaire général souligne ensuite que durant cette année, la lutte contre le VIH/sida a continué à être un objectif prioritaire des activités opérationnelles de l'Organisation en matière de développement, et qu'en 2002, grâce aux groupes thématiques de l'ONU sur le VIH/sida, 102 pays ont pu se doter de plans stratégiques nationaux multisectoriels de lutte contre cette maladie. Le rapport couvre en outre les questions de développement social, de promotion de la participation des groupes autochtones, du vieillissement et des handicapés (Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement), de lutte contre l'abus des drogues et de prévention du crime. Dans sa section relative à l'ordre juridique international et aux droits de l'homme, le Secrétaire général énumère les progrès réalisés en matière de ratification des instruments internationaux de protection des droits de l'homme, notamment contre la torture, ainsi que dans la mise en œuvre du Statut de la Cour pénale internationale (Statut de Rome), entré en vigueur le 1er juillet 2002, pour faire de la Cour une institution judiciaire opérationnelle. Il aborde également la question des tribunaux internationaux (ex-Yugoslavie, Rwanda et Sierra Leone).

Au titre de sa section relative au renforcement de la gestion, le Secrétaire général indique, entre autres, que le Département de la gestion et le Département des opérations de maintien de la paix ont lancé une initiative commune visant à renforcer l'appui fourni aux missions de maintien de la paix qui s'inscrivent dans un effort d'harmonisation des pratiques au sein de l'Organisation qui devraient avoir des effets favorables sur le plan financier. Il aborde également la gestion des ressources humaines, le plan-cadre d'équipement approuvé en 2002 par l'Assemblée générale et qui prévoit la rénovation de l'ensemble des bâtiments du Siège, et la situation financière de l'Organisation. Cependant, note-t-il, si la santé financière des deux dernières années se confirme, après plusieurs années de progrès continu, le nombre de pays ayant versé la totalité de leur quote-part du budget ordinaire diminue à nouveau et le budget ordinaire pourrait redevenir déficitaire. S'agissant de la réforme, et pour faire en sorte que les activités de l'Organisation cadrent avec les priorités arrêtées d'un commun accord au Sommet du Millénaire et aux conférences mondiales, Kofi Annan indique que, au cours

du premier semestre 2003, le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 qui sera présenté à l'Assemblée générale avant la fin de l'année a été infléchi et prévoit de réorganiser deux départements importants, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et le Département de l'information.

Enfin, le Secrétaire général aborde dans une dernière section la question des partenariats stratégiques instaurés avec les États Membres, la société civile, le secteur privé et d'autres institutions, notamment par le Département de l'information, et rappelle que grâce à la collaboration efficace qui existe entre le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (FNUPI) et la Fondation des Nations Unies, un montant de 489 millions de dollars avait été dégagé, au 31 décembre 2002, pour 251 projets à exécuter dans le monde entier dans quatre domaines, à savoir la santé des enfants, la population et les femmes, l'environnement, et la paix, la sécurité et les droits de l'homme. D'autres donateurs multilatéraux et bilatéraux ont versé environ 175 millions de dollars de fonds supplémentaires pour des programmes et des projets financés par le FNUPI et la Fondation, ajoute le Secrétaire général. Enfin, souligne-t-il, la participation de la société civile constitue un aspect important de la réforme de l'Organisation des Nations Unies, plaident pour une intensification des partenariats avec les associations de la société civile et le monde des affaires.

* *** *